



Définition

Organisme de
Gestion de l'
Enseignement
Catholique

= organisme propre aux écoles privées et OBLIGATOIRE (donne une existence juridique à l'établissement)

Constitution

Bénévoles élus lors de l'Assemblée Générale (parents d'élèves ou autres)
+ membres de droit

= **le Conseil d'Administration**

Bureau qui doit être constitué au minimum d'un Président, d'un trésorier et d'un secrétaire.

Spécificité OGEC Les Brouzils :

- 3 commissions
- Travaux
- Kermesse
- Foire à la Moquette

Fonctionnement économique

Charges	Fonctionnement	Investissements
Recettes	<p>Forfait communal</p> <p>versé par la municipalité = basé sur le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique</p>	<p>Rétributions des familles</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Bénéfices des Fêtes</p>

Missions

- Entretien du patrimoine
- Employeur des personnels non enseignants
- Gestion financière et comptable de l'établissement

Si vous souhaitez rejoindre l'OGEC et/ou l'une des commissions Fêtes, n'hésitez pas !
L'école de nos enfants a besoin de nous !

Pour tout contact : Anne SIONNEAU au 06.95.10.71.23